

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Le mardi 8 septembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

### Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS, Loïc JORRE et Denis MARCHAND.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

## ORDRE DU JOUR

- I. LOCATION DES IMMEUBLES COMMUNAUX
- II. MAISON DES SERVICES
- III. VENTE MME JOUET / M. KOURTAA
- IV. TRAVAUX SALLE DES LILAS
- V. QUESTIONS DIVERSES

### I. LOCATION DES IMMEUBLES COMMUNAUX

En vue d'apporter une réponse aux demandes des futurs locataires quant aux conditions d'attribution d'un logement, la commission de la gestion immobilière propose d'établir une trame cohérente qui sera applicable à toutes les demandes : en outre le fait que le loyer ne doit pas dépasser 33 % des ressources du locataire afin de gérer en amont la difficulté des impayés locatifs, ou bien, d'attribuer les logements au cas par cas, après étude des dossiers en conseil municipal.

**DELIBERATION : le conseil municipal valide à la majorité, avec 14 voix pour et 1 contre, le fait que la charge de loyer ne doit pas être supérieure à 33% des ressources du futur**

locataire (sauf cas spécifique type étudiant) et rappelle qu'il est impératif pour tout demandeur d'un logement locatif de fournir les pièces suivantes pour l'étude du dossier :

- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Quittance de loyer
- Aide de la CAF (*Facultatif*)

## II. MAISON DES SERVICES

Monsieur le maire soulève la nécessité d'installer un nouveau point d'eau à la maison des services.

René Vaugeois procédera aux démarches nécessaires.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée potentielle de nouveaux professionnels dans cette Maison des services (esthéticienne, sophrologue).

## III. VENTE MME JOUET / M. KOURTAA

Pour précision de la délibération prise antérieurement, la surface exacte du terrain vendu à Mme Jouet et Mr Kourtaa est de 107 m<sup>2</sup>, superficie conforme au bornage réalisé.

## IV. TRAVAUX SALLE DES LILAS

René Vaugeois expose les différents devis obtenus concernant les travaux d'isolation du dessous de la scène ainsi que du local de rangement des chaises et des tables de la salle des Lilas.

	M. Compain Bertrand	Ent. Jarry
Dessous de scène	1 986.01 € HT	1 995 € HT
Local chaises et tables	2 661.01 € HT	2 126 € HT

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de M. Compain Bertrand pour les travaux de dessous de scène pour un montant de 1 986.01 € HT et le devis de l'entreprise Jarry pour les travaux du local de rangement des chaises et des tables pour un montant de 2 126 € HT.

## V. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 PARTICIPATIF

Reporté au prochain conseil municipal

## VI. QUESTIONS DIVERSES

- Convention de la participation aux frais de cantine et de TAP de la Bazouge des alleux

Lors de sa réunion du 26/08/2015, le conseil municipal de La Bazouge des Alleux a décidé d'accorder une aide de 0,55 € pour la cantine contre 0.90 € l'an passé (soit un nouveau tarif de 4,05€ pour les parents) et 0,30€ pour les TAP pour les élèves de leur commune scolarisés à Commer.

**DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide la participation de la Commune de la Bazouge des Alleux à la cantine et aux TAP pour les élèves de leur commune scolarisés à Commer ;
- Précise que la participation de la cantine par la Bazouge des Alleux ne sera pas déduite pour les repas pris pendant les périodes de vacances scolaires. (*Les parents paieront donc le repas tarif complet durant cette période soit 4,60 €*)
- Autorise la maire à signer la convention se rapportant à ce dossier.

➤ **Demande de subvention 2015 : Club des aînés et Association Gym**

Lors de la réunion d'information du 03/09/2015 animée par Damien Couilleaux et Monsieur le Maire, les associations ont été informées de la nouvelle base de calculs des subventions communales (validées en séance du conseil municipal du 02/09/2015)

La subvention du Club des aînés et de la gym a donc été calculée sur les bases suivantes :

- Club des aînés : 224 €
- Gym : 840 €

La section gym faisant partie du comité des fêtes, Daniel GERAULT (membres du comité des fêtes), Loïc JORRÉ (membres du comité des fêtes) et Aline ELBRETON (membres de la gym) ne participent pas à ce vote.

**DELIBERATION : le conseil municipal valide, à la majorité avec 12 voix pour, l'attribution de ces deux subventions.**

➤ **Assainissement**

En 2013, la commune de Commer a signé une convention (d'une durée de 3 ans) avec la Société Jousse pour la surveillance et le dépannage des équipements du poste de relèvement du plan et de la station en lits de roseaux route de Martigné. Dans ce contrat, tous les ans, la société Jousse intervient pour faire une visite de surveillance des équipements électromécaniques

En 2014, le rapport de la visite de surveillance de Jousse des équipements précisait différents travaux de maintenance à réaliser. En urgence, des travaux de sécurité électrique pour le personnel (pose d'un différentiel pour éviter l'électrocution) ont été réalisés en novembre 2014 par l'électricien Thierry Guyon. Le rapport mentionnait aussi l'état oxydé des barres de guidage des pompes de relèvement du poste du plan d'eau.

La société Jousse va intervenir courant septembre, un devis leur a été demandé pour remplacer ces barres de guidage. Un autre devis a été demandé auprès de la société Feljas et Masson.

Prix HT	Qté	Jousse	Feljas et Masson
Prix unitaire d'1 barre de guidage de 4m	1	120 €	197 €
Changement 4 barres de guidage (4*4m)	4	480 €	786,7 €
Classement		1	2

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Jousse.

- Une société d'hydrocurage est nécessaire pour faire cette intervention de remplacement des barres de guidage. Dans le même temps les autres postes de relèvement situés sur la station d'épuration filtres plantés seront nettoyés. Trois entreprises ont été consultées pour faire cette prestation. Lors du dernier conseil municipal du 06/08/2015, il avait été demandé de vérifier si la commune ne possédait pas de contrat avec la société JAN pour ce type de prestation. Il n'y a pas de contrat avec la société JAN mais celle-ci a transmis à la commune une offre de prix.

Nom	Levrard	SOA SARP Centre Ouest	JAN
Adresse	ZA des Perrouins 53100 MAYENNE	Agence LAVAL ZA des chênes St Berthevin	ZA des Touches LAVAL
Téléphone	02 43 98 64 83 Mail : <a href="mailto:jc.levrard@gmail.com">jc.levrard@gmail.com</a>	06 21 01 37 44 <a href="mailto:Julien.renvoisé@veolia.com">Julien.renvoisé@veolia.com</a>	/
Pour nettoyage des 3 postes de relèvement de la commune			
	Prix HT	Prix HT	Prix HT
Nettoyage 3 postes	195 €	460 €	228 €
Prix au m3 traité	15 €	18,54 €	14 €
Classement	<b>1</b>	3	2

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société LEVRARD.

Christelle BEAUDOUIN a profité de cette consultation pour demander un chiffrage pour une intervention de curage ou débouchage ponctuel sur le réseau.

Nom	Levrard	JAN
Adresse	ZA des Perrouins 53100 MAYENNE	ZA des Touches LAVAL
Téléphone	02 43 98 64 83 Mail : <a href="mailto:jc.levrard@gmail.com">jc.levrard@gmail.com</a>	/
Pour débouchage		
	Prix HT	Prix HT
Forfait curage 1h	165 €	115 €
Prix à l'heure	85 €	89 €
Forfait +1h de travail	250 €	204 €
Classement	2	<b>1</b>

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, qu'en cas de bouchage réseau, la société JAN sera contactée en 1<sup>er</sup> puis la société Levrard.

Pour un bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées de la commune, il est nécessaire de programmer un plan de curage des 6.5kms de réseau de collecte d'eaux usées présent sur la commune. Conformément à l'enveloppe budgétaire et par rapport aux devis proposés, ce programme de curage se fera sur 6 ans soit environ 1,1 kms de réseau/an seront curés.

Voici les 3 propositions de prix pour cette prestation.

Nom	Levrard	SOA SARP Centre Ouest	JAN
Adresse	ZA des Perrouins 53100 MAYENNE	Agence LAVAL ZA des chênes St Berthevin	ZA des Touches LAVAL
Téléphone	02 43 98 64 83 <a href="mailto:jc.levrard@gmail.com">jc.levrard@gmail.com</a>	06 21 01 37 44 Julien.renvoisé@veolia.com	/
<b>Curage réseau prix au ml pour 6,5kms</b>			
	Prix HT	Prix HT	Prix HT
Prix au ml curés	0,85 €	1,05 €	0,75 €
Prix des sables curés à traiter (33m3 estimés)	15 €	104.71 €	24 €
Total sur 6 ans	6020 €	10280,43 €	5667,00 €
Total par an (curage 1,1kms)	1033,33 €	1713,41 €	944,5 €
Classement	2	3	1

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société JAN pour cette année.

➤ **Convention du service prestation**

Miguel Camus explique au conseil municipal le principe de cette convention qui permet de regrouper plusieurs communes sur des prestations telles que les points à temps, le fauchage et l'élagage et ainsi faire des économies sur celles-ci.

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prestation de fauchage et d'élagage dans un premier temps.

➤ **Adhésion 2015 fondation du Patrimoine**

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité cette adhésion.

*Il est 00h15, la séance est levée.*